



ALAJI CFA



DEAES – DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Pas d'action en alternance terminée en 2024
Pour infos, pour les formations 2022-2023 et sur un échantillon de 52 alternants

- Taux de femmes à l'entrée en formation : 37,04 %
- Taux de satisfaction stagiaires : 90 %
- Taux d'obtention du diplôme : 100 % (sur 46 présentés)
- Taux de poursuite d'études : non concerné
- Taux d'interruption en cours de formation : 11,11 %
- Taux d'insertion professionnelle : 100 %
- Taux de rupture des contrats d'alternance conclus : 11,11 %

Valeur ajoutée de l'établissement : démarche est basée essentiellement sur une pédagogie active et participative privilégiant la communication. Nous favorisons l'alternance de séances formatives avec des modalités en présentiel, en présentiel enrichi et de situations de travail relatives aux différents domaines de formation, mise à disposition de plateau technique et du matériel nécessaires à l'approfondissement de gestes professionnels et de compétences techniques.

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

- Avoir 18 ans le jour de l'entrée en formation
- Maîtriser le français écrit et oral
- Être apte physiquement à exercer le métier
- Sélection sur dossier de candidature + entretien oral
- Avoir trouvé une entreprise prête à signer un contrat d'alternance

OBJECTIFS

- être en capacité d'accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- être en capacité d'accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- être en capacité d'accompagner la personne dans sa vie sociale et relationnelle
- être en capacité de se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- être en capacité de travailler en équipe pluriprofessionnelle, de gérer des risques et de traiter des informations liées à l'accompagnement de la personne

CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique se décompose en cinq blocs de formation :

- **Bloc 1** : Accompagnement la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- **Bloc 2** : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- **Bloc 3** : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- **Bloc 4** : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- **Bloc 5** : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences – niveau 2 – **AFGSU2**

La formation pratique (840 heures) se répartit en 3 stages :

Chaque stage est découpé en 2 périodes de 140

heures.

Contenus des stages :

- Application des savoirs en entreprise
- Expérimentation des tâches, missions et activités confiées
- Identification des savoir-être des connaissances et des techniques spécifiques acquis, en cours d'acquisition et à acquérir.

DURÉE

Durée totale de 1407 heures :

567 heures d'heures de formation théoriques

840 heures de stages pratiques

METHODES MOBILISÉES

- Mobilisation du plateau technique sanitaire et social
- Utilisation de matériel professionnel
- Présentiel, présentiel enrichi
- Formateurs professionnels issus du sanitaire et social
- Formateur habilité pour l'AFGSU2

MODALITÉ D'EVALUATION

Le DEAES est délivré grâce à l'obtention des 5 blocs de Compétences par la DREETS.

Possibilité de validation partielle : Les blocs de compétences sont acquis à titre définitif.

Équivalence et passerelles : Les titulaires des diplômes d'État d'Auxiliaire de vie Sociale (DEAVS), d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP) ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile, sont de droit titulaire du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social.

Suite de parcours : DEME, DETISF, DEAS, etc.

Débouchés : L'AES réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap de toute origine ou nature. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne tant dans les actes essentiels du quotidien que dans des activités de loisirs, de vie sociale ou de vie scolaire. L'AES veille à l'épanouissement et au bien-être de la personne dans son lieu de vie, favorise son autonomie et contribue à prévenir l'isolement et la préservation ou réactivation du lien social

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Formation accessible par la voie de l'alternance (Apprentissage, professionnalisation et Pro A)

- en savoir plus sur le contrat d'apprentissage : [ici](#)

- en savoir plus sur le contrat de professionnalisation : [ici](#)
- en savoir plus sur la Pro A : [ici](#)

Modalités d'inscription :

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Envoi dossier de candidature
- Réception dossier et sélection candidats
- Envoi de documents à l'employeur afin d'établir les contrats (CERFA et convention de formation)
- Inscription sur l'action concernée

Formation également accessible pour les demandeurs d'emploi. Plus d'infos ici :

<https://bit.ly/3Jjkaie>

Formation également accessible par la voie la formation professionnelle pour les salariés en poste :

- Document explicatif sur la PRO A : [ici](#)

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<http://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS



03.83.58.18.28



<https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

L'accès à la formation est possible essentiellement dans le cadre d'une alternance :

- Pas de frais d'inscription ni de de formation pour l'apprenant
- Signature d'un contrat en alternance et rémunération en fonction de l'âge pendant ses temps en entreprise et au CFA.
- Pris en charge de la formation par l'OPCO de l'entreprise employeuse

Possibilité d'autres financements : nous consulter pour en savoir plus

DERNIÈRE MISE À JOUR

17/03/2025

